



# Revenu Solidarité Jeunes

Répondre à l'**absence de dispositifs** nationaux de **solidarité financière** en direction des moins de 25 ans sans ressource ni soutien familial

Expérimenter sur notre territoire un revenu de solidarité pour les jeunes :

- **Protéger** Un filet de sécurité pour tout jeune en situation de précarité  
Une aide financière et une offre de services adaptée
  
- **Sécuriser** Accompagner et sécuriser les parcours des jeunes  
« éviter les trous dans la raquette »  
Santé, Logement, Emploi...
  
- **Renforcer** Faciliter l'accès aux droits  
Articuler et amplifier les dispositifs existants

Le RSJ a fait l'objet d'une **étude statistique** conduite par l'**Agence d'Urbanisme de Lyon**, ayant pour objet de recenser des données quantitatives sur les profils des jeunes métropolitains

- Cette étude a notamment permis de mettre en évidence que les jeunes sont plus nombreux que les autres catégories de population à être en situation de précarité

Le **cadre général** du dispositif a été construit en **concertation avec les acteurs de terrain**, pour s'enrichir de leur expertise et de leur connaissance des jeunes, et **avec des jeunes eux-mêmes**

- Première phase d'échanges entre octobre 2020 et mars 2021, centrée sur la construction des **contours du dispositif – Enquête « sensible »** auprès de professionnels et de jeunes, pour approfondir la connaissance des publics éligibles au RSJ
- Seconde phase d'échanges, initiée à partir du printemps 2021 : pour enclencher un **processus d'amélioration** continue du dispositif avec les acteurs et un groupe de jeunes (**Groupe Témoin Jeunes**)



# Revenu Solidarité Jeunes

**Présentation de l'étude statistique**  
Caroline TESTUT  
Agence d'urbanisme

**Présentation de la concertation**  
Caroline RICHEMONT  
DPDP – Métropole de Lyon

Dans le cadre de son programme partenarial de travail avec la Direction Insertion et Emploi de la Métropole de Lyon, l'observatoire de l'économie, de l'emploi et de l'insertion (OPALE) de l'agence d'urbanisme a réalisé un diagnostic quantitatif :

- recueil et analyse de données sur la situation socio-économiques et les profils des jeunes de moins de 25 ans (données générales et concernant les jeunes bénéficiant d'un accompagnement ou d'aides).
  
- **Sources statistiques en open data** Recensement de la population, Source fiscale, Ministère de l'enseignement supérieur
  
- **Données internes à la Métropole** Contrats Jeunes Majeurs, Prévention spécialisée, logement étudiant, Fonds d'Aide aux Jeunes
  
- **Autres sources** Pôle emploi, missions locales, Caf du Rhône, Crous

- Nous avons été confrontés assez vite à certaines limites dans notre exercice.
- Des limites liées aux sources : le RP sous estime les étudiants donc sous-estime le nombre de jeunes, la source fiscale donne des informations sur les niveaux de vie des 19-29 ans.
- Une analyse en silo : effectifs et profils des jeunes par dispositif ou par catégorie sans pouvoir identifier lesquels sont dans plusieurs dispositifs ou au contraire échappent à tout accompagnement.

**168 300 jeunes de 18 à 24 ans**

(dont 106 000 élèves, étudiants, ou étudiants actifs)

164 000 **étudiants** (quel que soit l'âge et le lieu de résidence)

**36 700 boursiers** dont **13 500** bénéficiant d'un montant > 3 900 euros/an

79 300 foyers de 18-24 ans **allocataires de la Caf**

Source : Caf du Rhône 31-12-19

**15 300 allocataires à bas revenus<sup>1</sup>** (hors étudiants) dont **1 300 BRSA\***

Source : Crous

Source : Amilaura

Source : Pôle emploi

16 000 **demandeurs d'emploi (18-24)** cat. ABC fin juin 2020

Dont **1 500** jeunes **durablement éloignés de l'emploi** (12 mois en cat. A au cours de 15 derniers mois)

**2 750** bénéficiaires du **FAJ\*** en 2019

Source : MdL

**10 000** bénéficiaires du **PACEA\*** fin 2019

3 000 DE\* en gestion déléguée aux ML

Dont **1 540** bénéficiaires de **Garantie Jeunes** fin 2019

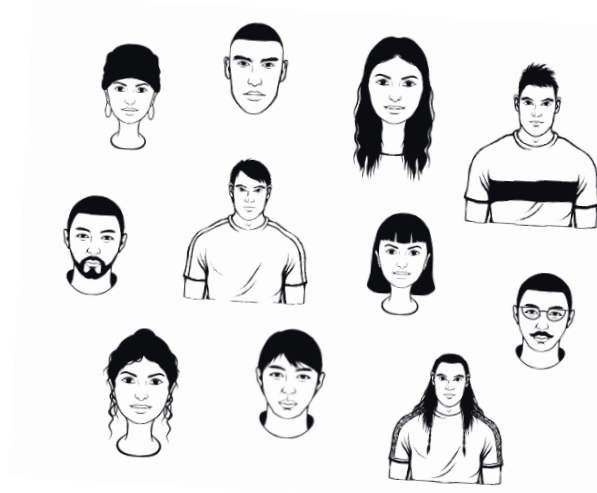
**1 175** bénéficiaires d'un **contrat jeune majeur** en septembre 2020

Source : MdL

- **Une plus grande exposition à la pauvreté** : 22,6% des 19-29 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté (15,7% dans l'ensemble des ménages)
- **10% des jeunes demandeurs d'emploi sont durablement éloignés de l'emploi**
- **Des niveaux de qualification plus faibles pour les jeunes demandeurs d'emploi** : 29% d'employés non qualifiés (20% en moyenne)
- **Décrocher un emploi pérenne, une situation qui se raréfie** : le premier motif d'inscription à Pôle emploi (et de loin) est la « fin de CDD » (29% contre 19% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).
- **PACEA et Garantie Jeunes** : dispositifs qui bénéficient aux jeunes NEET et dont la couverture s'élargit en 2021 (doublement des effectifs Garantie Jeunes). Un tiers des bénéficiaires de la GJ réside en QPV.
- **Le Fonds d'Aide aux Jeunes** : une large majorité de jeunes bénéficiaires en situation de chômage ou d'inactivité aidés prioritairement pour financer leurs dépenses de transport et leurs dépenses alimentaires.
- **Le Contrat Jeune Majeur** : des effectifs en très forte progression (+80% en 2 ans), 80% de jeunes hommes, trois quarts sont d'anciens mineurs non accompagnés, un accompagnement jusqu'aux 21 ans du jeune.
- **1 720 jeunes suivis dans le cadre de la prévention spécialisée** avec majoritairement des problématiques d'emploi, de formation, de ressources financières.



- Un dispositif d'enquête qualitative, en amont du lancement du RSJ :
  - 10 entretiens avec des professionnels de l'accompagnement des jeunes pour leur exposer les grandes lignes du dispositif, connaître leurs **réactions**, questions et éventuelles propositions, et recueillir leur **expérience et leur expertise** sur les parcours de vie et d'accompagnement des jeunes en situation de précarité
  - 12 entretiens exploratoires avec des jeunes de 18 à 24 ans en situation de précarité et potentiellement éligibles au RSJ pour recueillir leur témoignage sur leurs **parcours de vie** et **d'accompagnement**, échanger avec eux autour des **ressources à leur disposition** et du projet de RSJ



### ↳ Les particularités de la précarité chez les jeunes

- **Une prégnance de l'enjeu d'ouverture et d'accès aux droits élémentaires** : des jeunes adultes qui démarrent leur parcours d'«autonomie administrative » avec très peu de ressources en la matière (manque de référent adulte, peu d'information voire désinformation, etc.),
- **Des « bagages » et problématiques non résolues** que ces jeunes traînent (carences affectives et éducatives, difficultés psychiques, conflits familiaux, etc.) qui freinent l'autonomisation
- **Des jeunes « sans filet »**, vulnérables, du fait de leur isolement , pour qui le coût des ruptures est potentiellement très élevé (ruptures familiales, en fin de dispositif type ASE, etc.), à un âge où les cadres et l'orientation sont particulièrement importants.
- **Une forte exigence et pression pesant sur ces jeunes** qui se doivent d'être autonomes du jour au lendemain (à la majorité ou suite à des ruptures)
- **Une immédiateté** caractéristique de la jeunesse : des jeunes qui vivent dans l'instant présent et pour qui la projection à moyen et long terme n'est pas naturelle
- **La volatilité et la mobilité** de ces jeunes sur le territoire national, particulièrement vrai pour les plus précaires, en errance

*« Ils cumulent des carences, situations de maltraitements, qui ont des conséquences sur le long terme si ces situations ne sont pas réglées» (professionnel)*

*« Maintenant on est sous la responsabilité de personne à part la nôtre, plus personne ne peut nous aider. On a deux fois plus de responsabilités, Les papiers c'est enthousiasmant et stressant], mais plus stressant quand même. » (Killian)*

*« J'ai voyagé en train plus d'une trentaine de fois en fraudant. J'allais où je voulais» (Victor)*

### ↳ Des profils et situations qui favorisent le non-recours aux droits :

- **Les jeunes ayant des troubles psychiques** car la prise de conscience par le jeune est souvent lente et douloureuse, et car la prise en charge est souvent insuffisante.
- **Les jeunes en rupture avec les institutions**, notamment des jeunes issus de parcours ASE, en sortie de détention ou encore des jeunes issus de QPV .
- **Le cumul de difficultés** : carences éducatives, psychiques, sociales etc. qui peuvent conduire à une « invisibilisation » des jeunes (non repérés par les professionnels et pas en capacité de faire des demandes).
- **Une faible capacité des jeunes à engager des démarches administratives et leur « incomplétude administrative »** (notamment l'absence de déclaration fiscale, de domiciliation, l'attente de renouvellement d'un titre de séjour) qui bloque ou freine fortement l'accès aux droits (CMU, CAF, formation, stage et emploi, etc.)
- **Une situation de « cohabitation parentale »** reconnue officiellement même si très précaire voire plus effective, qui bloque l'accès à des dispositifs
- **Un manque de maturité et/ou de recul sur sa propre situation** pour être en mesure de demander de l'aide (par exemple : des jeune ex ASE en rupture avec l'institution, des jeunes avec des troubles psychiques dans le déni, etc.)

# Groupe Témoin Jeunes : associer les jeunes à l'amélioration continue du RSJ

## ↳ Pour qui ?

- Jeunes potentiellement éligibles au RSJ, orientés par les structures
  - Résidant sur le territoire métropolitain
  - Possibilité de participer même si le jeune a trouvé un emploi ou est entré dans un dispositif d'insertion
- **Un principe : la participation au groupe Témoin ne garantit pas le bénéfice de l'aide**

## ↳ Pourquoi ?

- Placer les jeunes au centre du dispositif
- Rattacher le RSJ au vécu des jeunes, à leurs besoins
- Créer des échanges entre la Métropole et les jeunes
- Créer un espace de suivi et d'évaluation du dispositif, dans le cadre de son expérimentation

► **Il s'agit d'une démarche test, en mode expérimentation**



**groupe témoin**  
Jeunes - 2021

## Programme

**Avril**  
~~9~~  
**Les supports de communication**  
14h30 → 17h00  
RENCONTRE

**Mai**  
20  
**L'accompagnement RSJ**  
14h30 → 17h00  
RENCONTRE

**Juin**  
11  
**Optimiser son budget**  
14h30 → 15h30  
VISIO

**Juillet**  
8  
**Les projets d'été**  
14h30 → 15h30  
VISIO

**Septembre**  
3  
**Mieux connaître le monde du travail**  
14h30 → 17h00  
RENCONTRE

**Octobre**  
14  
**Témoignages**  
14h30 → 15h30  
VISIO

**Novembre**  
9  
**RSJ : la suite ?**  
14h30 → 17h00  
RENCONTRE

# Groupe témoin jeunes : associer les publics éligibles à l'amélioration continue du RSJ

## 1<sup>ère</sup> Rencontre : la communication

### Comment ?

- 1 séance de lancement
- 4 rencontres en présentiel
- 3 réunions en distanciel (pour garder le lien)
- 1 restitution fin 2021, en présence des élus et techniciens



- Rapport aux réseaux sociaux et aux influenceurs :
- Twitter et Instagram en majorité
  - Youtube
  - Les influenceurs locaux pas assez connus pour porter le message

## 2<sup>nde</sup> Rencontre : l'accompagnement

*Quel accompagnement proposer en parallèle du RSJ ?  
Un accompagnement qui serait utile aux jeunes, en plus de ce qu'ils peuvent déjà trouver ?*



# Revenu Solidarité Jeunes



**Présentation du RSJ**  
Olivier ROUVIERE  
Marie-Astrid GALLET  
DIE – Métropole de Lyon

## ÉLIGIBILITÉ : JEUNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

---

Jeunes de la Métropole de Lyon sans soutien et en situation de précarité répondant aux conditions suivantes : (critères cumulatifs)



Jeune en  
situation de  
précarité

- Jeunes âgés de **18** à **24** ans (révolus)
- Français ou étranger en situation régulière
- Résidant** sur la Métropole de Lyon depuis **6** mois
- Sortis** du système éducatif
- Ne bénéficiant **pas du soutien financier des parents** ou d'un tiers
  - ⊕ **détaché** du foyer fiscal des parents
  - ⊕ rattaché au foyer fiscal des parents mais en **rupture familiale**
  - ⊕ rattaché au foyer fiscal non-imposable de parents bénéficiaires de minima sociaux
  - ⊕ jeune en **couple** constituant un foyer fiscal non-imposable et dont le quotient familial CAF <800
- Ayant de **faibles ressources** d'activité (- 400€/mois)
- Ne **bénéficiant pas** du RSA, de l'AAH, de la GJ ou du CJM (ou dispositif >400€)



Ouverture  
du droit

Rendez-vous dans une structure mandatée

- **Éligibilité, diagnostic social** (précarité), **autres dispositifs** mobilisables avant
- **S'engager** dans une **démarche d'accompagnement** (Projet)
- **Constitution du dossier** de demande pour la Métropole de Lyon (pièces)



Ouverture  
du droit

Aucune ressource d'activité

**400**€/mois

Ressources d'activité < 400€

**300**€/mois

**24** mois continus ou **discontinus** (droit de tirage / glissant)

**3-6 premiers mois**

La priorité « sortir de l'urgence de la précarité financière »

**Au-delà de 6 mois**

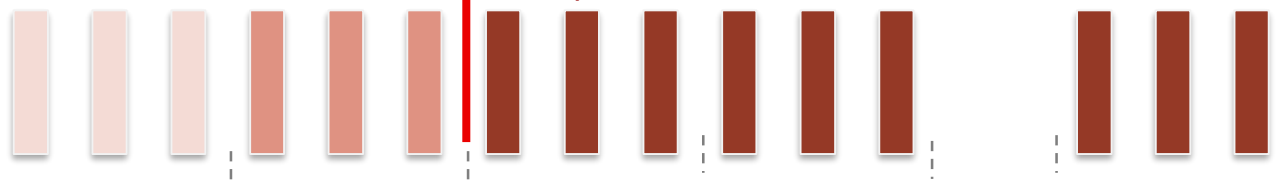
Renouvellement possible au-delà de 6 mois à **condition** de s'inscrire dans un parcours

Cumul possible avec un **revenu d'activité** max 400€

« Volontaire »

« Mobilisé »

« En parcours actif »



Réévaluation de la situation tous les **3** mois :

- continuité
- suspension *si évolution des ressources ou de la situation administrative ou à l'initiative du jeune (droit de tirage) ou à l'initiative du conseiller (manquement)*

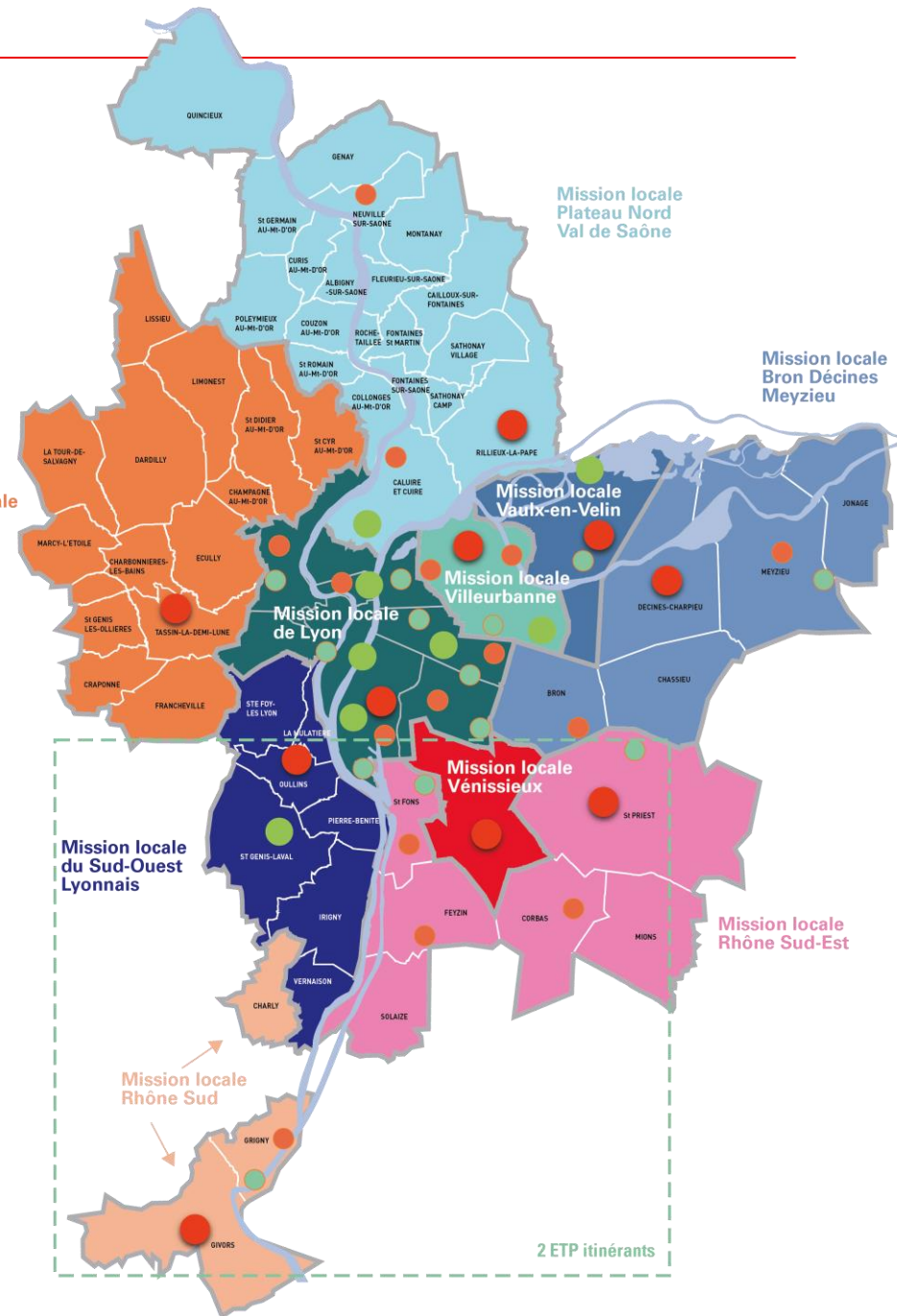


# RÉSEAU D'INSTRUCTEURS

## Convention de mandat

- 1 **ML Lyon**
  - 2 **ML Villeurbanne**
  - 3 **ML PNVS**
  - 4 **ML Vaux-en-Velin**
  - 5 **ML BDM**
  - 6 **ML Vénissieux**
  - 7 **ML RSE**
  - 8 **ML RS-Givors**
  - 9 **ML SOL**
  - 10 **ML MOML**
- 
- 11 **CLLAJ Lyon**  
*Logement*
  - 12 **ACOLEA (itinérance)**  
*Protection de l'enfance - relais RS+ pour Maraude Alynea ou la MVS*
  - 13 **Péniche Accueil**  
*Sans domicile fixe / grande précarité*
  - 14 **Habitat et Humanisme**  
*Insertion par le logement (4 Hébergements + 4 Escales Solidaires)*
  - 15 **AJD Maurice Gounon**  
*Protection de l'enfance, insertion par le logement*
  - 16 **Poppins**  
*Habitat de transition*

Mission locale  
Monts d'Or  
Monts  
du Lyonnais



➤ Les structures qui assurent l'instruction assurent également le suivi du parcours du jeune (Vs RSA).

La structure mobilise son accompagnement (selon son projet associatif) pour :

- Suivre le droit RSJ (évaluation tous les 3 mois)
- Lutter contre le non-recours / mobilisation des partenaires
- Orienter vers des **étapes / actions**
- **Mobiliser les actions complémentaires** financées par la Métropole de Lyon.

➤ Les structures **non-mandatées** orienteront les jeunes vers les structures instructrices.

## NOUVELLE OFFRE DE SERVICES EN DIRECTION DES JEUNES

La Métropole de Lyon met à disposition des instructeurs une palette d'actions ainsi que les synergies et partenariats dans les champs du social, de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

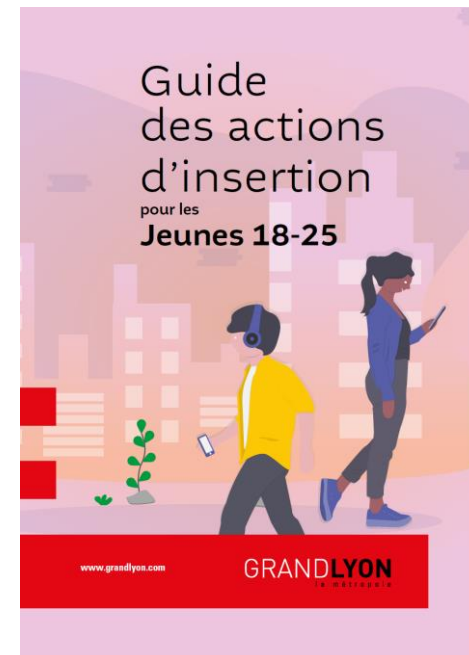
### ➤ Nouvelle programmation d'actions disponible sur le territoire (AAP Actions pour la jeunesse)

**Actions sur les thématiques : santé, accès aux droits, remobilisation, accès au logement, accompagnement à la parentalité**

→ Pour 2021-2022

→ Pour les jeunes bénéficiaires du RSJ (+ RSA, CJM, FAJ, ou tout autre parcours d'insertion)

**Forum Actions d'insertion pour la jeunesse - L'embarcadère - mardi 21 septembre 2021**



AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)	CENTRE SOCIAL GERARD PHILIPPE
AILOJ	CENTRE SOCIAL DE L'ORANGERIE
ALYNEA	FOYERS MATTER
APPRENTIS D'AUTEUIL - Pôle Avenir Emploi	HABITAT ET HUMANISME RHÔNE
ARHM (Institut Régional Jean Bergeret)	LES ATELIERS DU PRESENT
ATELIER EMMAUS	UNIS CITES
CRIJ AUVERGNE RHÔNE-ALPES	WEAVERS

- Pilotage, coordination et animation métropolitaine
- Déclinaison territoriale via un ou des acteurs locaux :
  - Territoires des **CTM**
  - **Binôme** de pilotage ML /services territoriaux de la Métropole
  - Toutes les parties prenantes du dispositif

### L'animation métropolitaine permettra de :

- Mailler /rapprocher le médico-social - social-insertion-emploi
- Suivre l'expérimentation pour envisager les adaptations nécessaires
- Évaluer le dispositif pour suivre l'évolution de la situation des jeunes
- Faire un bilan après un an d'expérimentation



### **Faire connaître les dispositifs existants dont le RSJ**

- Création d'un site internet/plateforme répertoriant les dispositifs existants sur le territoire
- « Aller vers » les publics cibles
- Mobilisation, adhésion et appropriation par les acteurs

### **Un dispositif expérimental - partagé et évolutif**

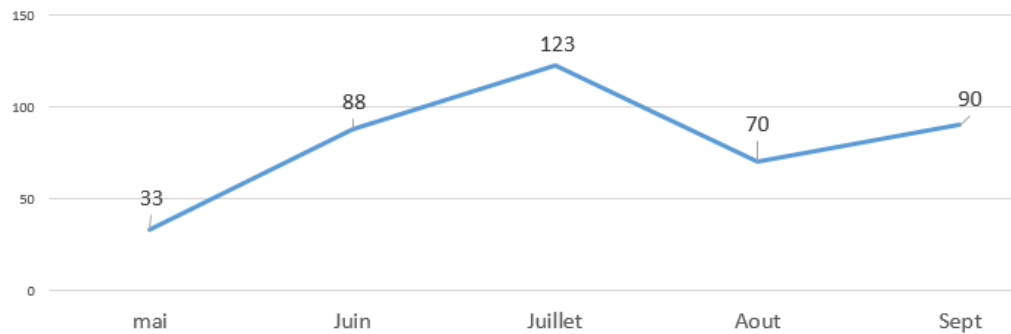
- Concertation à poursuivre sur l'année 2021
- Évaluation en continu avec les jeunes et les acteurs de l'insertion des jeunes

**Enveloppe  
budgétaire :  
10 000 000 €**

**Environ 2000 jeunes  
accompagnés**

**Lancement du RSJ  
en mai**

# 404 dossiers déposés *(depuis mai 2021)*



**dont**  
**90 « nouvelles demandes »**  
**déposées en Septembre**

→ **20** dossiers non validés *(non éligible, dossier incomplet ou en cours d'analyse)*

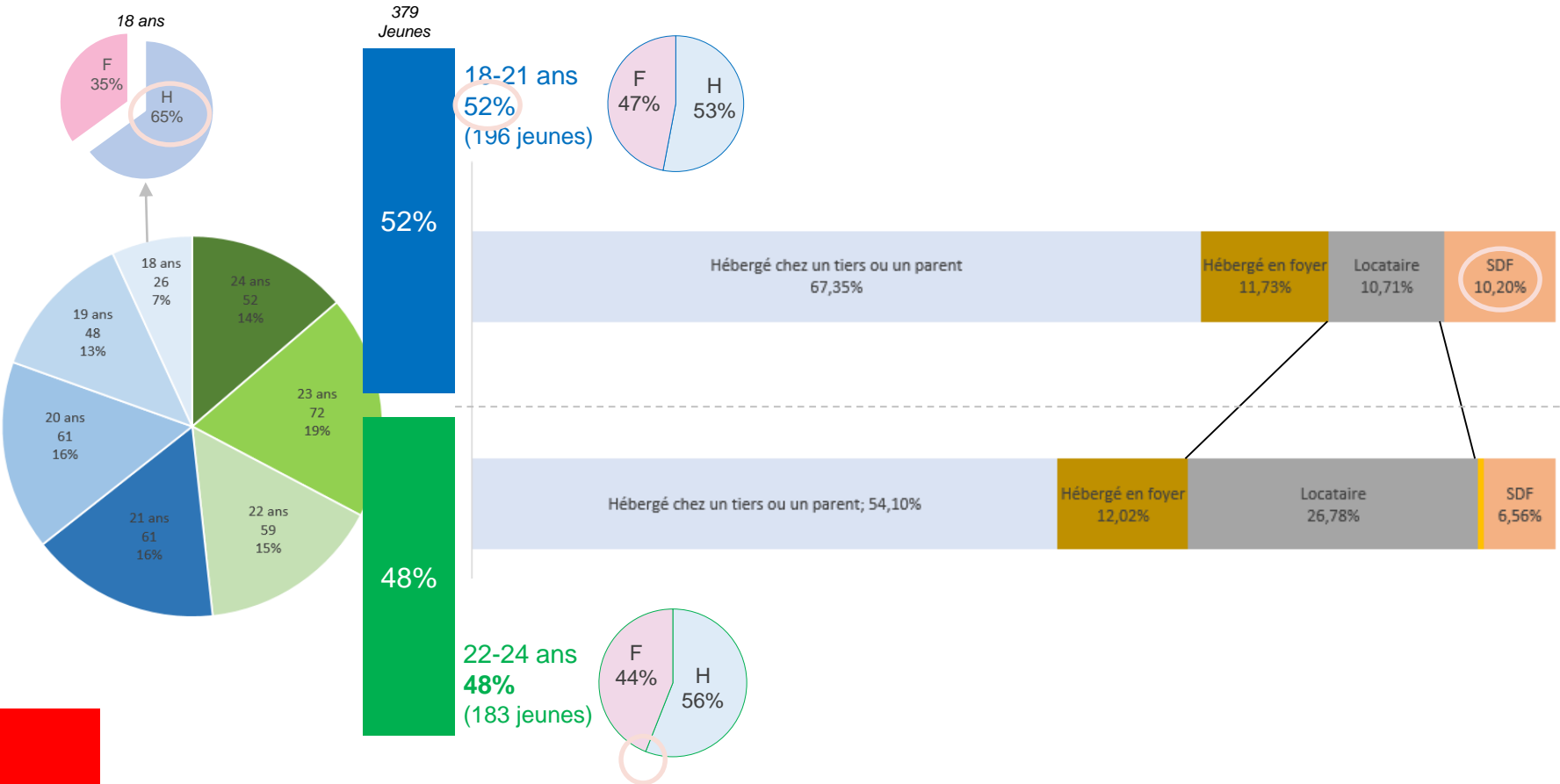
$404 - 20 = 384$  → **384** dossiers acceptés *(et ayant fait reçu un versement depuis mai 2021)*

→ **5** dossiers clos *(sortis du dispositif pour âge)*

$384 - 5 = 379$  → **379** dossiers actifs *(et ayant fait reçu un versement depuis mai 2021)*

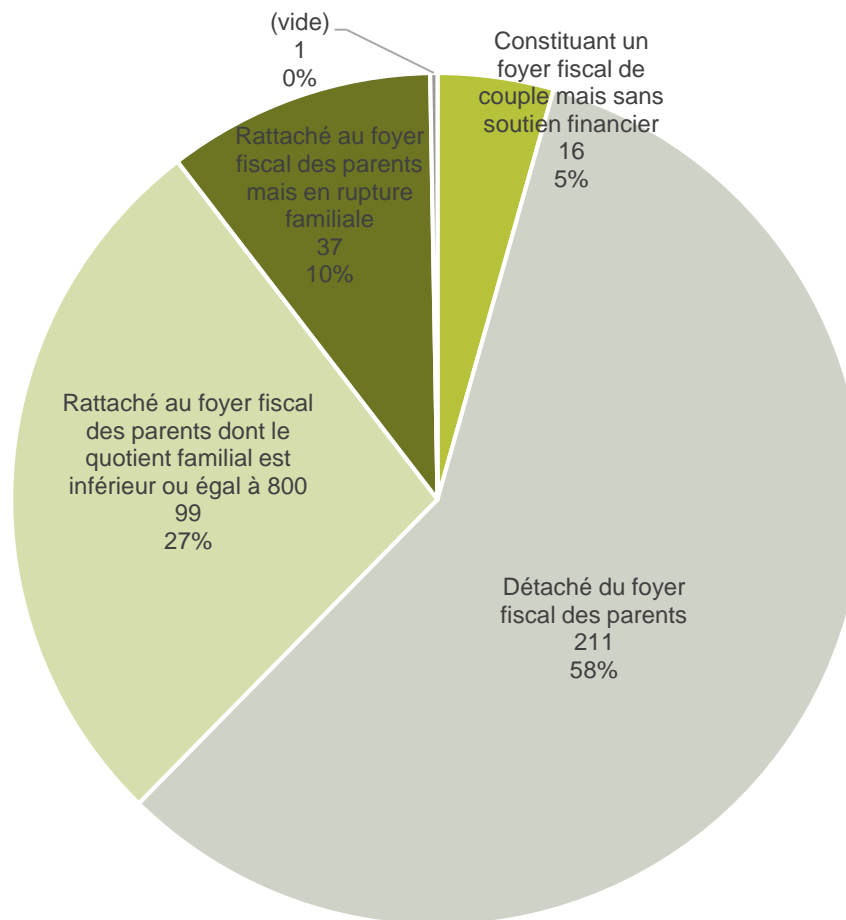
→ **328** versements prévus en octobre

$379 - 328 = 51$  → **51** Versement non renouvelés  
-> avec une solution connue (emploi, formation, autres dispositifs)  
-> sans demande de renouvellement (perdu de vue, inéligibilité, autres)



404 Dossiers déposés depuis mai 2021  
 384 dossiers acceptés  
 379 dossiers actifs (payés et non renouvelé)  
 328 versements en octobre (N+1)

## DONNÉES DE PARCOURS (INSERTIS)



Sans soutien	Total 18-21 ans		Total 22-24 ans		Total général
	Femme	Homme	Femme	Homme	
Détaché du foyer fiscal des parents	8%	14%	14%	22%	58%
Rattaché au foyer fiscal des parents dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800	10%	10%	3%	4%	27%
Rattaché au foyer fiscal des parents mais en rupture familiale	5%	3%	2%	0%	10%
Constituant un foyer fiscal de couple mais sans soutien financier	1%	0%	3%	0%	4%
<b>Total général</b>	<b>24%</b>	<b>28%</b>	<b>22%</b>	<b>26%</b>	<b>100%</b>